



CX 5/35

CL 2010/48-FFP
Septembre 2010

AUX: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

OBJET: **Demande d'observations sur la liste des aspects spécifiques aux poissons et aux produits de la pêche dans le modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche qui pourraient être inclus dans le modèle générique de certificat**

DATE LIMITE: 15 février 2011

OBSERVATIONS

À adresser au:	Avec copie au:
Secrétariat Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italie Télécopie: +39 06 5705 4593 Courriel: codex@fao.org	Codex Contact Point Norwegian Food Control Authority P.O.Box 8187 Dep.0034 Oslo, Norvège Télécopie: +47 23 21 70 01 Courriel: ccffp@mattilsynet.no

GÉNÉRALITÉS¹

1. La 30^{ème} session du comité sur les poissons et les produits de la pêche a étudié la demande formulée par la Commission à sa 32^{ème} session concernant la révision du *modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche* (CAC/GL 48-2004) afin de veiller à sa compatibilité avec *modèle générique de certificat officiel (Appendice des Directives pour la conception, l'établissement la délivrance et l'utilisation de certificats officiels génériques, CAC/GL 38-2001)*² récemment adopté.
2. Le Comité a noté la nécessité de limiter le nombre de certificats utilisés dans le commerce international et a examiné une proposition visant à réviser le Modèle générique de certificat de sorte à inclure les aspects spécifiques aux poissons et aux produits de la pêche et à abandonner le Modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche.
3. Le Comité a noté que la comparaison présentée dans le document CRD 3 (reproduit en Appendice à cette lettre circulaire) permettait d'examiner les aspects spécifiques aux poissons et aux produits de la pêche devant être inclus dans le modèle générique de certificat, et est convenu de diffuser une lettre circulaire sollicitant des observations sur la liste des aspects spécifiques aux poissons et aux produits de la pêche dans le modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche qui pourraient être inclus dans le modèle générique de certificat, pour examen à la prochaine session et soumission éventuelle au CCFICS.

¹ ALINORM 10/33/18, parr 9-10

² disponible sur le site web du Codex: www.codexalimentarius.net

DEMANDE D'OBSERVATIONS

4. Des observations sont demandées sur la liste des aspects aux poissons et aux produits de la pêche devant être inclus dans le modèle générique de certificat.
5. Les gouvernements et organisations internationales souhaitant présenter des observations sont invités à le faire par écrit, *de préférence par courrier électronique*, aux adresses ci-dessus, **avant le 15 février 2011**.

Comparaison entre le modèle générique de certificat officiel (annexe des Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation de certificats officiels génériques (CAC/GL 38-2001) et le modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche (CAC/GL 48-2004)

Avant-projet de modèle générique de certificat officiel	Modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche	Observations
<u>TITRE :</u> Modèle générique de certificat officiel	<u>TITRE :</u> Certificat sanitaire visant les poissons et les produits de la pêche	Le CCFICS a éliminé le terme « sanitaire » du titre de son avant-projet de modèle générique de certificat, permettant ainsi aux certificats de viser les deux aspects du mandat du Codex, à savoir la « sécurité sanitaire des aliments et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire ».
<u>PAYS :</u>	Pays d'expédition	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons afin d'y refléter le libellé proposé dans le Modèle générique. Définition de « pays d'expédition » : désigne le nom du pays de l'autorité compétente ayant juridiction pour vérifier et certifier la conformité de la production des établissements.
1. Expéditeur/Exportateur :	Nom et adresse de l'expéditeur	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons afin d'y refléter le libellé proposé dans le modèle générique.
2. Numéro de certificat	Numéro d'identification	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons afin d'y refléter le libellé proposé dans le modèle générique.
3. Autorité compétente	Autorité compétente	Les deux certificats sont concordants
4. Organisme de certification	Organisme de certification	Les deux certificats sont concordants
5. Destinataire/Importateur	Nom du destinataire et adresse au lieu de destination	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons afin d'y refléter le libellé proposé dans le modèle générique.
6. Pays d'origine	<i>Non identifié</i>	Devrait être ajouté et une décision devrait être prise quant à la définition à utiliser. Définition de « pays d'origine » figurant dans les notes explicatives du modèle générique proposé : Nom du pays dans lequel les produits ont été produits, fabriqués ou emballés. Définition de « pays d'origine » reprise de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (Codex STAN 1-1985) à la section 4.5.2 « Lorsqu'une denrée alimentaire subit dans

Avant-projet de modèle générique de certificat officiel	Modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche	Observations
		un deuxième pays une transformation qui en change la nature, le pays où cette transformation est effectuée doit être considéré comme étant le pays d'origine aux fins de l'étiquetage. »
8. Lieu de chargement	<i>Non identifié</i>	Ne figure pas dans le certificat pour les poissons
9. Moyens de transport	Moyens de transport	Les deux certificats sont concordants
10. Point d'entrée déclaré	<i>Non identifié</i>	Ne figure pas dans le certificat pour les poissons L'information peut changer après la signature du certificat par l'autorité compétente. Si cette mention est reprise dans le certificat pour les poissons, il pourrait être utile de préciser clairement que des modifications dans cette section ne requièrent pas de certificats de remplacement.
11. Conditions pour le transport/l'entreposage	Température requise durant le stockage et le transport	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons afin d'y refléter le libellé proposé dans le modèle générique.
12. Quantité totale* si requise	<i>Non identifié</i>	Ne figure pas dans le certificat pour les poissons
13. Numéro d'identification du (des) conteneur(s) et du (des) scellé(s)	<i>Non identifié</i>	Ne figure pas dans le certificat pour les poissons
14. Nombre total de colis	<i>Non identifié</i>	Ne figure pas dans le certificat pour les poissons
Nature de l'aliment, code de la marchandise (code SH), lorsqu'il y a lieu	<i>Non identifié</i>	Ne figure pas dans le certificat pour les poissons
Espèce*	Espèce (nom scientifique)	Les deux certificats sont concordants
Utilisation prévue	<i>Non identifié</i>	Ne figure pas dans le certificat pour les poissons Etant donné que l'intention est de préciser l'utilisation finale du produit (p.ex. la consommation humaine directe), seuls des changements d'ordre mineur sont nécessaires pour ajouter cette information dans le modèle de certificat pour les poissons.
Producteur/Fabricant	Adresse(s) et/ou numéro(s) d'enregistrement de(s) l'établissement(s) de production autorisé pour l'exportation par l'autorité compétente	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons afin d'y refléter le libellé proposé dans le modèle générique.
Numéro d'agrément des établissements*	Adresse(s) et/ou numéro(s) d'enregistrement de(s) l'établissement(s) de production autorisé pour l'exportation par l'autorité compétente	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons afin d'y refléter le libellé proposé dans le modèle générique.
Région ou compartiments d'origine	Non identifié	Ne figure pas dans le certificat pour les poissons

Avant-projet de modèle générique de certificat officiel	Modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche	Observations
Nom du produit	Description du produit	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons afin d'y refléter le libellé proposé dans le modèle générique.
Identification du lot*	Identification du lot/datage	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons afin d'y refléter le libellé proposé dans le modèle générique.
Type d'emballage	Type d'emballage	Information dans les deux certificats. Aucune modification requise.
Nombre de paquets	Nombre de colis	Information dans les deux certificats. Aucune modification requise.
Poids net	Poids net	Les deux certificats sont concordants
16. Attestations :	<p>IV. ATTESTATION</p> <p>1) Les produits décrits ci-dessus proviennent d'un (ou d') établissement(s) agréé(s) qui a été approuvé ou qui a été autrement reconnu comme ayant un bon statut par rapport à la réglementation avec l'autorité compétente dans le pays exportateur et</p> <p>2) ont été manipulés, préparés ou transformés, identifiés, stockés et transportés dans le cadre d'un programme HACCP et sanitaire approprié dûment mis en œuvre et en conformité avec les exigences énoncées dans le Code d'usages international recommandé pour les poissons et les produits de la pêche du Codex Alimentarius, CAC/RCP (CAC/RCP 52-2003)</p>	Aucune attestation n'est prévue dans le modèle générique de certificat proposé, ce qui pourrait provoquer de longues discussions lors de négociations entre des pays exportateur et importateur. La disponibilité d'une formulation Codex facilitera les négociations sur les attestations dans les certificats et encouragera une approche systémique et non pas les essais lot par lot.
17. Agent de certification	Titre non identifié	Ne figure pas dans le certificat pour les poissons
Nom	Nom et position officielle	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons pour y intégrer le libellé proposé dans le modèle générique.
Date	Date	Information dans les deux certificats. Aucune modification requise.
Cachet officiel	Sceau	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons pour y intégrer le libellé proposé dans le modèle générique..
Fonction officielle	Nom et position officielle	Concepts similaires dans les deux certificats.

Avant-projet de modèle générique de certificat officiel	Modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche	Observations
		Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons pour y intégrer le libellé proposé dans le modèle générique.
Signature	Signature de l'agent de certification	Concepts similaires dans les deux certificats. Révision rédactionnelle mineure dans le modèle de certificat visant les poissons pour y intégrer le libellé proposé dans le modèle générique.